



Indemnisations suite arrêt de travail répété

Par **clobe44**, le **14/07/2016** à **11:03**

bonjour,

VRP multcartes n'exerçant que pour un seul employeur,

j'étais en arrêt du 14/03/2016 au 22/04/2016 suite à un accident du travail

Depuis hier je suis en arrêt maladie pour 8 jours dans un premier temps, sachant que je dois subir une opération en septembre et qu'il est obligatoire que je sois inactif jusque là. Je n'ai aucune idée des revenus auxquels je dois m'attendre.

Pourrais avoir une info sachant que mon revenu net moyen depuis le 01/01/2016 est de 2096 € ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/07/2016** à **11:52**

Bonjour,

Cela dépend de votre ancienneté et éventuellement de la Convention Collective qui vous est applicable pour savoir si l'employeur doit vous verser un complément par rapport aux [Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale](#) puisque je présume que lorsque vous parlez d'être inactif, c'est dans le cadre d'un arrêt-maladie...